



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024 à 18h30**  
**A l'Espace 1.2.3**

**Convocation en date du 2 OCTOBRE 2024**

**Membres élus : 15 – Membres en exercice : 13**

**Membres présents (9) :** Catherine HAUETER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, André BOCHET-CADET, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Carole DUPRÉ, Stéphane BOLLARD, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

**Procurations (3) :** Claude CHARBONNIER à Stéphane BOLLARD, Guillaume PERISSE à Catherine HAUETER, Séverine SAOS à Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

**Absents excusés (1) :** Emmanuelle ROSSI ;

Secrétaire de séance : Yvette GOLLIET

N° délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
N°2024/055-07/10	Attribution du marché de travaux « réhabilitation et extension de la Mairie » LOT 07 (METALLERIE – SERRURERIE) :	Approuvé à l'unanimité
N°2024/056-07/10	Mise en œuvre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables – Phase d'arrêt des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAER) : Retrait de la délibération N° 2024/047-12/08 en date du 12 août 2024	Approuvé POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
N°2024/057-07/10	Mise en place du Foyer Jeunes - Recours au bénévolat pour la surveillance	Approuvé à l'unanimité
N°2024/058-07/10	Renouvellement de la Convention Territoriale Globale des Vallées de Thônes	Approuvé à l'unanimité
N°2024/059-07/10	Tableau des effectifs – création de poste	Approuvé à l'unanimité
N°2024/060-07/10	Objet : Budget Principal 2024 – Provisions pour créances douteuses - Retrait de la délibération N°2024/051 – 12/08 :	Approuvé à l'unanimité
N°2024/061-07/10	Budget Eau et Assainissement – provisions pour créance douteuse – retrait de la délibération N°2024/050 – 12/08 :	Approuvé à l'unanimité
N°2024/062-07/10	Modification des termes de la délibération N°2022/077-12/12 concernant la tarification applicable aux inscriptions des enfants au Centre de Loisirs	Approuvé à l'unanimité
N°2024/063-07/10	Mise à disposition de la salle des fêtes à titre gracieux pour un événement exceptionnel	Approuvé à l'unanimité
N°2024/064-07/10	Point retiré	

Affichée et publiée le 10 OCTOBRE 2024

Le Maire,  
Catherine HAUETER

